

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHATEAUDOUBLE

ANNEXE 6 - 5

SYSTEME D'ELIMINATION – STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS

COLLECTE ET TRI DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS

Les compétences : collecte, tri et traitement des ordures ménagères et des déchets, sont du ressort de la Communauté de Communes de la Raye.

Sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Raye, la collecte et le tri des déchets s'organise de la façon suivante :

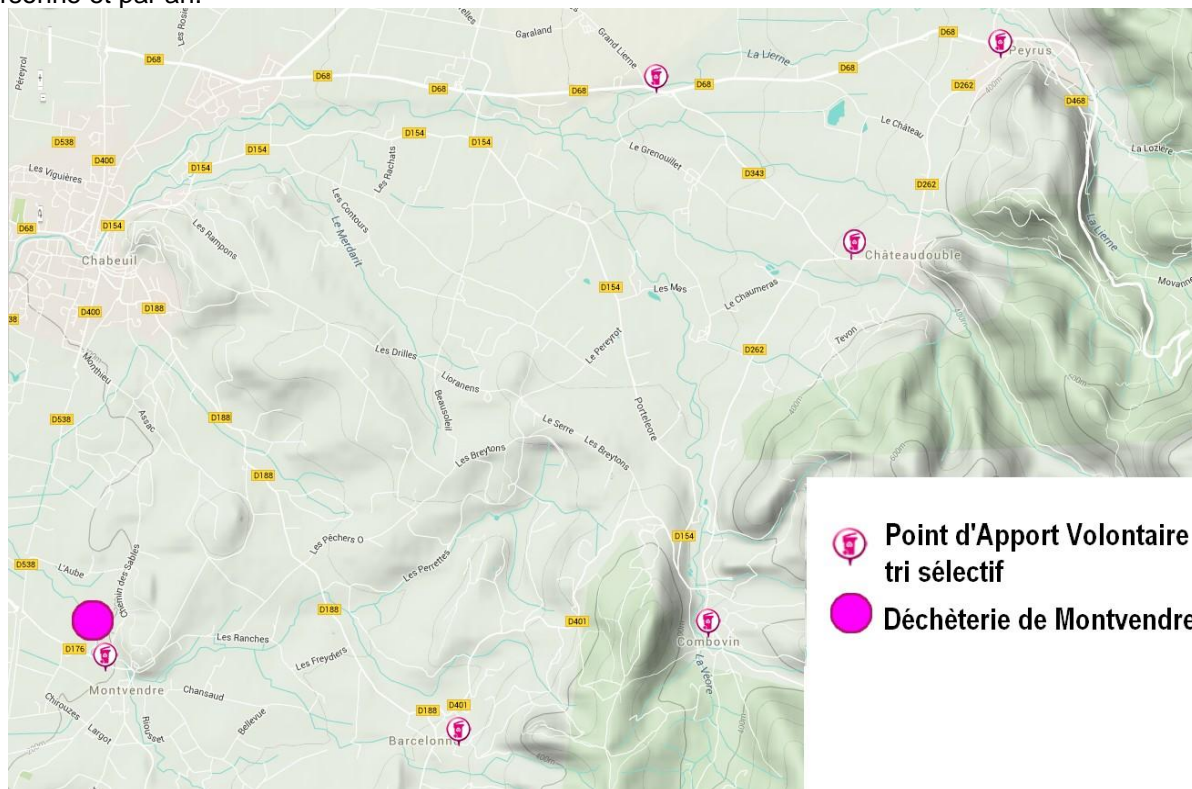
- La collecte des ordures ménagères est assurée par une entreprise privée, avec un ramassage au porte-à-porte des ordures ménagères : en moyenne 177 kg / personne / an (chiffres 2011/2012).
A Châteaudouble, ce ramassage a lieu une fois par semaine.
- La collecte et le tri des produits recyclables (verre, papiers « corps plats » et plastiques « corps creux ») s'effectue au niveau de la déchèterie située à Montvendre et de plusieurs Points d'Apport Volontaire (PAV) répartis sur les communes; cette collecte de tri sélectif pour le verre, le papier et les emballages plastiques et métalliques est estimée à 67 kg / personne / an (chiffres 2011/2012).

Deux points d'apport volontaire sont localisés sur le territoire de Châteaudouble :

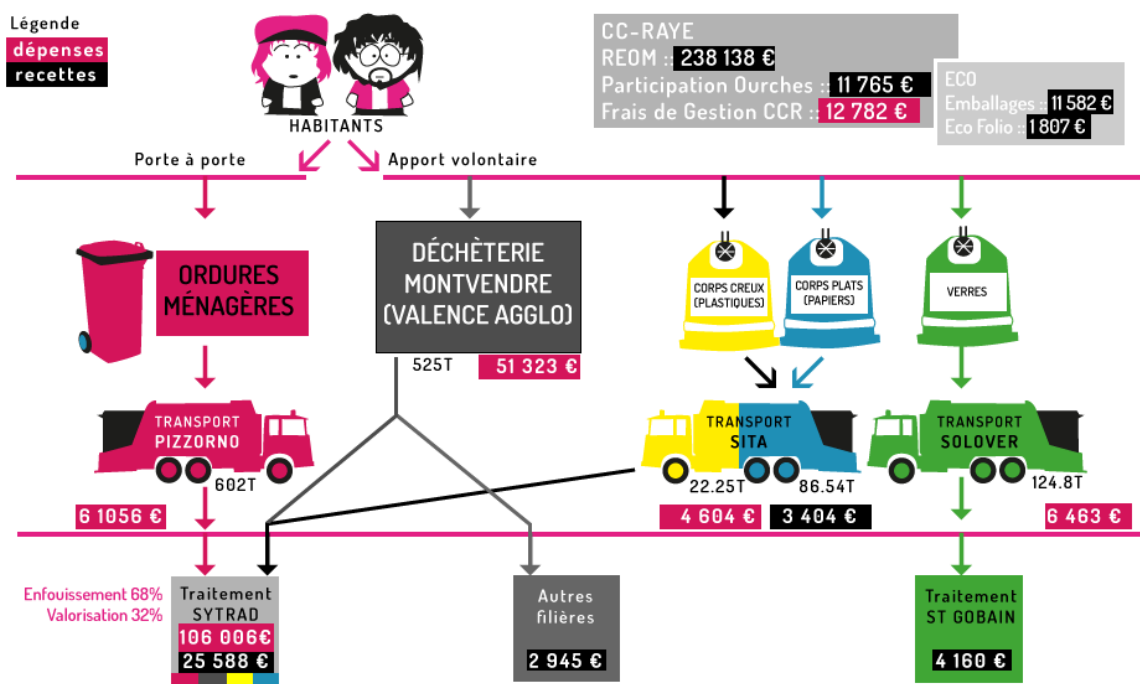
- P.A.V. à l'entrée ouest du village, en bordure de la RD 262 (parking du cimetière)
- P.A.V. à Pont de Lierne en bordure de la RD 268 au niveau du parking de covoiturage.

Les conteneurs pour le tri sélectif sont anciens et sont sur le point d'être remplacés par des conteneurs semi-enterrés qui seront plus fonctionnels, permettront d'engendrer moins d'odeurs, et de mieux s'intégrer dans le paysage.

La déchèterie de Montvendre est ouverte 6 jours par semaine et collecte environ 154 kg de déchets par personne et par an.



La compétence « élimination des ordures ménagères, et traitement des déchets » a été déléguée au SYTRAD (SYndicat Intercommunal de TRaitement Ardèche Drôme).



SCHEMA EXPLICATIF "COLLECTE ET TRI DES DES DECHETS ET ORDURES MENAGERES"
 (source : Communauté de Communes de la Raye - site <http://www.cc-raye.com> - Janvier 2015)

Le SYTRAD qui a en charge le traitement des déchets de la Communauté de Communes de la Raye et donc de Châteaudouble est le Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme, compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Créé en 1992, il fédère aujourd'hui 17 structures intercommunales du Nord et du Centre Drôme Ardèche, soit 352 communes et environ 538 000 habitants.

Le SYTRAD dispose aujourd'hui :

- d'un **centre de tri des collectes sélectives** basé à Portes-lès-Valence,
- d'une **installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** située à Saint-Sorlin-en-Valloire ;
- de trois **centres de valorisation des déchets ménagers résiduels** (Traitement tri mécano biologique) d'une capacité totale de 150 000 T/an d'ordures ménagères, centres localisés à Etoile sur Rhône, Saint-Barthélemy-de-Vals et Beauregard Baret.

Les déchets recyclables :

Les papiers/cartons ainsi que les bouteilles plastiques/emballages métalliques/briques alimentaires, déposés dans les conteneurs ou bacs de tri, sont acheminés au centre de tri des collectes sélectives de Portes-lès-Valence (capacité de traitement de 40 000 T / an) où ils sont séparés par type de matériaux et compactés en balles avant d'être envoyés dans des usines de recyclage.

Le verre ne transite pas par le centre de tri. Il est directement transporté vers les verreries de Saint Gobain, qui en assurent le recyclage.

Les ordures ménagères résiduelles :

Près de 60 % du poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (ou poubelle grise) est composé de déchets biodégradables.

Ainsi, suivant leur provenance, les ordures ménagères résiduelles sont traitées dans l'un des trois centres de valorisation organique du SYTRAD, pour Châteaudouble, il s'agit généralement de celui situé à Etoile sur Rhône.

Ces centres ont pour fonction de séparer les différents déchets contenus dans la poubelle grise et d'isoler les déchets biodégradables pour produire un compost normé utilisable en agriculture locale.

Parallèlement, les déchets combustibles (essentiellement les plastiques non recyclables) sont récupérés en vue de leur valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.

Seuls les déchets non valorisables, appelés « déchets ultimes », issus des centres de valorisation organique, sont enfouis au sein de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Saint-Sorlin-en-Valloire.

Les filières de recyclage:

Les matériaux sortants des centres de traitement sont réutilisés et réemployés afin de fabriquer de nouveaux produits. Pour favoriser l'économie locale et limiter les transports, le SYTRAD travaille le plus possible avec des usines de recyclage de la région. En particulier, les papiers et cartons sont revendus aux papeteries Emin LEYDIER, situés à St Vallier (26). Quant aux plastiques transparents clairs, ils sont transformés en préformes de bouteilles par l'entreprise APPE à Dijon, avant d'être soufflés en nouvelles bouteilles par REFRESCO, à Margès (26).

La Politique de gestion des déchets : objectifs :

Avec la création de centres de valorisation et la rénovation du centre de tri des collectes sélectives, l'objectif est d'atteindre 59% de valorisation en compost, recyclables et combustible et 25 % de recyclage, soit la valorisation de 84 % des déchets ménagers.
